

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE-ILE-DE-FRANCE**

**ARRETE N° 15-832
portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération
Sanitaire de moyens de droit public « VEDINOV »**

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » transmis au Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France le 28 juillet 2015 ;

Vu l'avis des Directeurs Généraux des Agences régionale de santé des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège, saisis le 31 juillet 2015 ;

CONSIDERANT que la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » respecte les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 : La convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de « VEDINOV » est approuvée.

Il s'agit d'un Groupement de Coopération Sanitaire de moyens, personne morale de droit privé.

Article 2 : Le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » a pour objet de permettre une approche collective entre les parties sur les activités d'enseignement, de recherche, de référence, ainsi que de développement et d'évaluation d'innovations technologiques et organisationnelles.

A cet effet, le Groupement aura notamment pour mission de :

- mutualiser les ressources humaines et techniques entre les membres ;
- apporter aux investigateurs le soutien méthodologique, règlementaire et l'aide organisationnelle dans le montage des projets et la soumission aux appels à projets ;
- développer des partenariats avec les GIRCI des régions où les membres sont implantés ;
- déployer une politique de soutien aux publications ;
- assurer la promotion ou la gestion d'études multicentriques, en particulier médico-économiques et de performance organisationnelle ;

- répondre à des appels à projets ;
- négocier pour le compte de ses membres, des conventions dans le cadre des protocoles de recherche à promotion industrielle, institutionnelle ou académique afin de veiller à la bonne évaluation des surcoûts, à la transparence des financements et à la réduction des délais de mise en œuvre ;
- favoriser l'inclusion des patients pris en charge par ses membres dans des essais cliniques;
- favoriser la mise en place de cohortes impliquant plusieurs de ses membres ;
- consolider l'ensemble des financements obtenus
- assurer en ce qui concerne les financements publics le reporting nécessaire auprès des autorités de tutelle compétentes ;
- coordonner le dépôt ou de déposer des brevets ;

Le GCS accompagnera également ses membres dans les activités suivantes :

- réponse aux appels à projets et appels à candidatures régionaux, nationaux, européens et internationaux ;
- formalisation des contrats de toute nature avec les administrations, les partenaires académiques ou industriels ;
- application des règles de promotion et de gestion des recherches biomédicales, en particulier selon les dispositions du Code de la Santé Publique ;
- suivi des indicateurs de qualité, des coûts et des délais de mise en œuvre de tout projet scientifique ou d'enseignement ;
- surveillance et contrôle de la qualité des recherches cliniques, en particulier la vigilance des essais, en lien avec les autorités compétentes ;
- organisation de la protection et la gestion des données scientifiques et médicales, ainsi que des données de santé des patients impliqués dans le respect des règles ;
- accueil et formation des étudiants en médecine, en pharmacie, en odontologie, sages-femmes, professions paramédicales, ainsi que des équipes d'investigation et de recherche clinique.

Article 3 : Les membres Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » sont :

POLYCLINIQUE DE POITIERS

Société anonyme à directoire au capital de 4 837 448 €

Dont le siège social est à POITIERS (86) - 1, rue de la Providence

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 342 977 683 00024

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

HOPITAL PRIVE DE VITRY – CLINIQUE DES NORIETS

Société anonyme à responsabilité limitée au capital de 1 535 000 €

Dont le siège social est à VITRY-SUR-SEINE (94) - 12, rue des Noriets

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 697 008 00018

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

CLINIQUE DE L'ARCHETTE

Société anonyme au capital de 1.000.000 €

Dont le siège social est à OLIVET (45) - 83, rue Jacques Monod

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de XXX sous le numéro 086 980 075 00021

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

La CLINIQUE BRETECHE VIAUD

Société anonyme au capital de 1.584.660 €

Dont le siège social est à NANTES (44) – 3 rue de la Béraudière

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro

866 800 675 00013

Représentée par Michel MEIGNIER, dûment habilité à l'effet des présentes ;

CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DU MANS

Société anonyme à directoire au capital de 940.203 €

Dont le siège social est au MANS (72) – 28, rue de Guetteloup

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 351 359 021 00067

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

CLINIQUE DU TERTRE ROUGE

Société anonyme au capital de 10.877 €

Dont le siège social est au MANS (78) – 28 rue de Guetteloup

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 321 737 108

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

CENTRE CLINICAL SA

Société anonyme au capital de 5.133.338 euros

Dont le siège social est à SOY AUX (16) - 2 Chemin de Frégeneuil

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 323 399 295

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

SA CENTRE MEDICO CHIRURGICAL LES CEDRES

Société anonyme au capital de de 1 730 250 €

Dont le siège social est à BRIVE LA GAILLARDE (19) - Impasse des Cèdres

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 677 220 402

Représentée par Laurent CHICHE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

POLYCLINIQUE DE KERAUDREN - GRAND LARGE

Société anonyme à directoire au capital de 3.708.990 €

Dont le siège social est à BREST (29) - Rue Ernestine de Trémaudan ZAC de keraudren

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 378 860 316

Représentée par Jean-Daniel SIMON, dûment habilité à l'effet des présentes ;

CLINIQUE DU PONT DE CHAUME

Société anonyme au capital de 3.627.981 €

Dont le siège social est à MONTAUBAN (82) - 330, Avenue Marcel Unal

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 847 150 133

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

CLINIQUE SAINT-LOUIS

Société anonyme au capital social de 4.825.604,80 €

Dont le siège social est à POISSY (78) - 1 rue Basset

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 599 803 632

Représentée par Laurent CHICHE, dûment habilitée à l'effet des présentes ;

POLYCLINIQUE DU PARC

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3 000 000 €

Dont le siège social est à CAEN (14) – 20, avenue Georges Guynemer

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 950 505 461

Représentée par Laurent CHICHE, dûment habilité à l'effet des présentes

SAS CALIBREST

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 50.000 €
Dont le siège social est à SARCELLES (95) - 6, avenue Charles Péguy
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 533 398 079,

Représentée par Emile DINET, dûment habilité à l'effet des présentes ;

ISOGAMMA PLUS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 150.000 €
Dont le siège social est à SARCELLES (95) - 1, avenue Charles Péguy
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 352 570 675,

Représentée par Emile DINET, dûment habilité à l'effet des présentes

SA CENTRE DE TELECOBALTHERAPIE HENRI HARTMANN

Société anonyme au capital de 150.000 €,
Dont le siège social est à LEVALLOIS-PERRET (92) - 4, avenue Kléber,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° 552 079 311,
Représentée par Michel BODKIER, dûment habilité à l'effet des présentes ;

SA SENY

Société anonyme au capital de 1.000.000 euros
Dont le siège social à SARCELLES - 1, avenue Charles Péguy,
Immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n° 323 709 568,
Prise en la personne de ses représentants légaux, dûment habilité à l'effet des présentes

INSTITUT INTERNATIONAL DE RADIOCHIRURGIE DE PARIS HARTMANN-2IRPH,

Société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 €
Dont le siège social est à LEVALLOIS PERRET (92300) - 4 rue Kléber,
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°799 696 745,
Représentée par Laurent CHICHE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

THERAP'X PARIS NORD

SARL unipersonnelle au capital de 100 000 €
Dont le siège social est à SARCELLES (95) – 6, avenue Charles Péguy
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 349 978 320

Représentée par Michel BODKIER, dûment habilité à l'effet des présentes

CLINIQUE CONTI

Société Anonyme à directoire au capital de 1.354.108 ,08 €
Dont le siège social est situé à L'ISLE D'ADAM (95) - 3 Chemin des 3 sources
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 588 203 448

Représentée par Laurent CHICHE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

SAS TEP PARIS NORD

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 37.500 €
Dont le siège social est à SARCELLES (95) - 10 avenue Charles Péguy
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 443 027 305

Représentée par Emile DINET, dûment habilité à l'effet des présentes ;

SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE AMBROISE PARE

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112 €

Dont le siège social est à BOURG-LA-REINE (92) – 2 rue Léon Bloy
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 439 331 737
Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes;

L'ASSOCIATION HOSPITALIERE DE L'OUEST SAS – A.H.O.

Société par Actions Simplifiée au capital de 4.800.000 €

Dont le siège social est à NANTES (44) – 78, rue Paul Bellamy

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 858 800 717

Représentée par Laurent CHICHE, dûment habilité à l'effet des présentes ;

VEDICI INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 188 752 506 €

Dont le siège social est à PARIS (75) – 46 rue La Boétie

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 802 798 934

Représentée par Jérôme NOUZAREDE, dûment habilité à l'effet des présentes

Article 4 : Le siège social du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » est fixé à l'adresse suivante :

46, rue La Boétie, 75008 PARIS.

Article 5 : Le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » est constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région du présent arrêté.

Article 6 : Tout avenant à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire est soumis à l'approbation du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, après avis des Directeur Généraux des Agence régionale de santé des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège.

Chaque année, avant le 30 mars, le Groupement de Coopération Sanitaire transmet au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France un rapport d'activité.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège.

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Paris, le 5 octobre 2015

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé-Île-de-France

Signé : Christophe DEVYS